



Conseil national  
de l'information statistique

PARIS, le 29 mars 2013 - N°28/H030

## ASSEMBLEE PLENIERE

---

Réunion du 24 janvier 2013



---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

L'ASSEMBLEE PLENIERE

- 24 janvier 2013 -

---

Président : Jean-Pierre DUPORT, Président du Cnis

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

<b>I. Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Statistique et Innovation .....</b>	<b>8</b>
<b>III. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2013 .....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>20</b>

*Liste des participants*

AFSA	Cédric	Ministère de l'éducation nationale - DEPP
AMIEL	Marie-Hélène	Ministère de l'intérieur - DSED
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
BEGUIN	Jean-Marc	Insee - Statistiques d'entreprises
BELLOC	Brigitte	Ministère de l'intérieur - DGCL
BERTHELON	François	Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne
BONNANS	Dominique	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
BOURQUIN	Jean-Claude	Union fédérale des consommateurs - Que choisir ?
BOUYGARD	Françoise	Cour des comptes
BOVAR	Odile	Cnis
BRUN	Patrick	Agence d'urbanisme de Lyon
CAIRO	Gilberte	Cnis
CANEVET	Yves	Confédération française démocratique du travail
CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
CARAES	Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CAUDRON	Pascale	Cnis
CHOUGUIAT	Alain	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CORNEC	Matthieu	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
CUNEO	Philippe	Cnis
DUCHATEAU	Alain	Banque de France
DUCHATEAU	Patrick	Fédération française du bâtiment
DUMARTIN	Sylvie	Insee –Méthodologie et coordination statistique et internationale
DURAND	Denis	Confédération générale du travail - Banque de France
FORGEOT	Gérard	Ministère de l'économie et des finances - DGFIP
FOURNIER	Jacques	Banque de France
FRATACCI	Lisa	Cnis
GALAMAGA	Denise	Cnis
GEOFFARD	Pierre-Yves	Ecole nationale supérieure - Paris sciences économiques
GONZALEZ DEMICHEL	Christine	Ministère de l'économie et des finances - DGAFP - BSEV
GUERY	Jean-Claude	Fédération bancaire française
HUARD	François-Xavier	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
LAMY	Michel	Conseil économique social et environnemental
LANTIN	Henriette	Cnis
LE MAO	Clément	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
LEFEBVRE	Claire	Ministère de l'économie et des finances - DG DOUANES DSEE
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LHÉRITIER	Jean-Louis	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation prof. et du dialogue social - DREES
MOREAU	Sylvain	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - CGDD - SOES
NGUYEN-KWONN	Elise	Union nationale des associations de professions libérales
NICOLAÏ	Jean-Paul	Centre d'analyse stratégique
PLATEAU	Claire	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
POUZIN	Gilles	Confédération française démocratique du travail
REQUIER	Corinne	Cnis
RIBON	Olivier	Cnis
ROSENWALD	Fabienne	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - SSP
ROUAULT	Dominique	Cnis
SAGLIETTI	Carla	Conseil économique social et environnemental
SAINT-SAUVEUR	Hervé	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
SEDILLOT	Béatrice	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation prof. et du dialogue social - Dares
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet
TAVERNIER	Jean-Luc	Insee - Direction générale
THERME	Rémi	Union nationale des associations familiales
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
VIENNE	Dalila	Cnis

*Absents excusés :*

ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
BAILHACHE	Rémi	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
BERGER	Karine	Assemblée nationale
BOULIDARD	Marie-Hélène	Observation Evaluation
CHANUT	Annie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CORNU	Jérôme	Fédération française des sociétés d'assurances
DEPOUTOT	Raoul	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DINET	Michel	Conseil général de Meurthe et Moselle
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
EVEN	Alain	Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne
FONTAGNÉ	Lionel	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
FRÉRET	Sandy	Assemblée des départements de France
GARNIER	Olivier	Société Générale
HELLE	Cécile	Antenne Conseil régional du Vaucluse
LEQUOY	Jean-François	Fédération française des sociétés d'assurances
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers de Seine-Maritime
PAILLOTIN	Guy	Académie d'agriculture de France
PIERONNE	Jean-Marc	Fédération française des sociétés d'assurances
REISS	Frédéric	Mairie de Niederbronn les bains
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière
VINCENT	François	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres

*La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Jean-Pierre DUPORT.*

## INTRODUCTION

**Le Président, Jean-Pierre DUPORT**, présente à l'Assemblée ses vœux pour l'année 2013. Il accueille les nouveaux membres au sein du Conseil national de l'information statistique, au premier rang desquels Monsieur TAVERNIER, le Directeur général de l'Insee, qui assiste aujourd'hui à sa première assemblée générale. Il accueille également Monsieur CANEVET pour la CFDT et Monsieur GUERY pour la Fédération bancaire française ainsi que Monsieur NICOLAÏ, qui représente le Directeur général du Centre d'analyse stratégique. Jean-Pierre DUPORT exprime sa grande satisfaction que le CAS soit de nouveau membre du Cnis et de son bureau, conformément à une modification du décret relatif au Cnis, signée voilà quelques jours. L'intégration du CAS au sein du Cnis répond d'ailleurs à l'une de ses requêtes. Le Président signale par ailleurs que Madame BERGER, nouvelle représentante de l'Assemblée nationale, ne pouvait être présente ce matin, de même que Monsieur LEQUOY, le nouveau représentant de la Fédération des sociétés d'assurances. Jean-Pierre DUPORT salue également les deux nouveaux présidents de commission, Gunther CAPELLE-BLANCARD, directeur adjoint du CEPII, qui préside la Commission « Systèmes financiers et financement de l'économie » en remplacement de Jean-Paul POLLIN et Jean-Christophe SCIBERRAS, absent ce jour, Directeur des ressources humaines de la société Rhodia et Président de la Société des DRH de France, qui préside la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ». Enfin, Jean-Pierre DUPORT remercie vivement l'Insee d'avoir accepté d'introduire, par plusieurs exposés, une question évoquée à maintes reprises au sein du bureau, touchant à l'innovation en matière de statistique publique et se dit convaincu qu'une innovation efficace doit répondre aux attentes des utilisateurs, qui doivent être placés au cœur du débat.

Jean-Pierre DUPORT, évoquant ensuite l'activité de l'année 2012, rappelle qu'est paru l'an dernier le rapport sur l'évolution du questionnaire du recensement issu du groupe de travail du Cnis coprésidé par Chantal CASES et Jean-Claude FRECON. Le recensement de la population, dans sa nouvelle formule annuelle, existe depuis 2004 et a très peu été modifié depuis cette date, soit depuis presque dix ans. Le groupe de travail s'est donc penché sur les évolutions de la société susceptibles d'infléchir le questionnement des ménages en matière de famille, logement, transport, emploi, immigration, santé ou handicap. Sur chacun de ces points, un état des lieux des sources administratives existantes ou susceptibles d'être mobilisées a été réalisé. Le rapport fournit donc, au-delà de son sujet premier, un inventaire des sources disponibles au niveau local. Chacun des points a également donné lieu à une concertation très ouverte qui visait à vérifier que les attentes répondaient bien à des besoins locaux non satisfaits par d'autres sources et que leur prise en compte ne remettait pas en cause la simplicité et la pertinence du questionnaire. *In fine* ont été retenus des questionnements enrichis ou nouveaux sur les liens familiaux, la qualité des logements et la santé. Le bureau suivra avec intérêt la suite qui sera donnée à ces propositions.

Jean-Pierre DUPORT souligne à cette occasion l'importance de communiquer autour du recensement pour en expliquer les tenants et les aboutissants. La présentation qu'il a réalisée devant l'Autorité de la statistique publique lui a en effet permis de constater que des questions se posent sur le recensement, qui n'auraient pas lieu d'être s'il existait une communication plus grande sur le sujet. Jean-Pierre DUPORT note qu'il convient d'expliquer ce qu'est un recensement et comment il se situe dans l'ensemble des actions menées en matière de connaissance de la situation sociale et économique du pays. Évoquant, enfin, la « Une » d'un grand journal paru durant l'été, il remarque qu'il s'avère facile de faire apparaître que l'Insee se trompe d'un million lorsque l'on oublie de dire que les chiffres avancés relèvent de deux années différentes.

Un important travail a également été mené sur les lignes de métiers bancaires, dans le prolongement du rapport de Gilles de MARGERIE sur les groupes financiers. Ce travail, conduit sous l'autorité d'Alain DUCHATEAU, représentant de la Banque de France, traite d'une question dont l'actualité est désormais au premier plan puisque le Parlement va débattre dans les semaines à venir des modalités de séparation des différentes activités bancaires. Le groupe de travail avait pour mandat d'émettre des propositions en vue d'établir des statistiques d'activité par lignes de métier, en distinguant *a minima* les activités relevant de la banque de détail et celles recouvrant la banque d'investissement. Une large concertation a été menée sur le sujet, associant l'Autorité de contrôle prudentiel, les banques, la Fédération bancaire française et les agences de notation. Les travaux du groupe ont notamment montré l'hétérogénéité des nomenclatures actuellement employées par les banques pour leur activité comptable et leur indispensable concours pour améliorer la connaissance statistique de leurs différents métiers. Jean-Pierre DUPORT se félicite d'une collaboration désormais fructueuse avec la Banque de France, qui devrait permettre de progresser vers plus de visibilité sur l'activité bancaire, en particulier par la dynamique créée dans ce groupe de travail. Cette collaboration a d'ailleurs connu une illustration récente par le biais de l'excellent colloque organisé par la

Banque de France sur le microcrédit, à la suite du rapport produit par le Cnis sous la présidence de Pierre VALENTIN.

Outre ces deux rapports, les commissions du Cnis ont constitué, en 2012, le lieu d'échanges sur d'importants sujets de société, comme l'immigration et l'intégration, les pratiques culturelles, l'emploi public, la responsabilité sociétale des entreprises, qui a justifié l'organisation d'une réunion commune à deux commissions du Cnis, l'économie verte, l'accessibilité à l'éducation des personnes handicapées – un sujet qui devrait prendre de plus en plus d'ampleur, les conditions d'application de la loi de 2005 nécessitant sans doute une connaissance statistique fine dans les prochains mois – ou les procédures de divorce, sans oublier le point d'étape réalisé sur le nouveau dispositif de statistique d'entreprise, issu du projet RESANE – Refonte des statistiques annuelles d'entreprise – de l'Insee. La mise en œuvre de ce dernier avance encore le calendrier prévu et les premiers tests de profilage de groupes d'entreprise organisés en 2012 ont montré l'importance de ce changement de concept pour mieux comprendre l'appareil productif français.

Le Cnis a par ailleurs été sollicité dans le cadre de la concertation sur les statistiques de la délinquance en cours à l'initiative de Manuel VALLS, le Ministre de l'Intérieur. Pierre-Yves GEOFFARD a représenté le Cnis à l'audition de la mission parlementaire le 20 novembre dernier. La qualité des participants et des échanges en 2011 sur ce sujet, au sein de la commission qu'il préside, démontre que le Cnis représente bien un lieu de débats sérieux et sereins sur ces sujets potentiellement polémiques. Il est prévu que le dispositif statistique sur la sécurité et la justice y soit de nouveau examiné avant la fin de l'année 2013. Jean-Pierre DUPORT observe à cet égard que la réforme du Cnis et la constitution de commissions ont permis de prendre en compte des problèmes sociétaux nouveaux qui n'apparaissaient pas clairement dans l'ancien système des formations et s'en félicite.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que l'année 2013 représentera l'année d'élaboration des orientations à moyen terme pour la période 2014-2018 sur lesquelles l'Assemblée générale plénière débattera et votera en janvier 2014. Odile BOVAR, chargée de mission pour la préparation de ce moyen terme, a d'ores et déjà recueilli l'opinion d'une large gamme d'acteurs sur le bilan qu'ils dressent de la période qui s'achève cette année et leurs attentes prioritaires en matière de statistique pour les cinq années à venir. Elle a procédé pour cela à une quarantaine d'entretiens. Jean-Pierre DUPORT remercie très chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'exercice qui sera présenté pour introduire les échanges sur le moyen terme lors des différentes commissions ainsi que lors de trois rencontres spécifiques.

Le bureau a en effet demandé au secrétariat général du Cnis d'approfondir la concertation en vue de préparer le moyen terme par l'organisation de trois rencontres. La première concernera les facteurs de développement et la compétitivité de l'économie française et visera à faire le point sur les statistiques qui permettent de positionner la France dans le monde en caractérisant son appareil productif et ses facteurs de développement économique liés aux coûts ou hors coûts. Cette rencontre se tiendra le 20 juin 2013. La deuxième rencontre portera sur l'action publique et l'attractivité des territoires. Elle s'attachera à la connaissance et la mesure des dynamiques territoriales, des facteurs d'attractivité, notamment en termes de services et cherchera à déterminer s'il est possible de mesurer le poids de l'action publique. Elle se tiendra le 27 juin. Enfin, une dernière rencontre sur les parcours individuels devrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Elle définira les sujets prioritaires sur lesquels la statistique doit passer à une vision dynamique pour connaître les trajectoires sociales des individus en identifiant si possible les périodes d'aide publique dans ces différents cheminements. Jean-Pierre DUPORT invite chaque institution à contribuer aux échanges qui seront menés durant ces rencontres. Le secrétariat général du Cnis et la présidence espèrent que tout un chacun viendra enrichir les termes des débats et invitent dès à présent les participants à faire part des sujets qu'ils souhaiteraient voir évoqués lors de ces rencontres.

Sur le fond, et sans anticiper les attentes des utilisateurs pour l'horizon 2018, les premières consultations réalisées par Odile BOVAR n'ont pas fait ressortir de déficit important en matière de production statistique. Les mots clés pour l'avenir seront d'abord l'ouverture au monde, à l'Europe et aux partenaires. Le Cnis se montre d'ailleurs très attentif à toutes les actions entreprises au niveau de l'ESAC. Un membre du Cnis, Denis DURAND y représente l'Institution et la tient informée des avis émis dans cette enceinte. Parmi ces mots clés figureront également l'espace, avec une prise en compte plus systématique des différentes échelles de territoire, la qualité, notamment la qualité des sources administratives, la célérité, pour s'adapter à la rapidité des évolutions économiques et sociales et enfin la communication, pour faire connaître le gisement désormais disponible de statistiques publiques et accompagner les utilisateurs dans son appropriation.

L'année 2013 sera aussi celle d'une démarche active d'échanges sur la statistique publique et son utilité sociale. Ces échanges seront menés avec les dirigeants de grandes institutions et la presse pour entretenir et renforcer le réseau de confiance dans la statistique publique, en collaboration étroite entre le Cnis et l'Insee. Tel est d'ailleurs le sens de l'avis n°3 qui sera ultérieurement soumis à l'approbation des membres.

Jean-Pierre DUPORT remercie tout particulièrement les présidents de commission, les membres du bureau et les organismes nombreux qui, cette année encore, ont largement contribué à la qualité des travaux du Cnis. Il remercie enfin Pierre Audibert, Dalila Vienne et l'ensemble des collaborateurs du Secrétariat qui travaillent en permanence au service du Cnis et de son bureau, avec beaucoup d'efficacité et de dévouement.

## STATISTIQUE ET INNOVATION

### 1. Introduction : quels enjeux pour l'innovation au sein de la statistique publique ?

**Philippe CUNEO**, Directeur de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale à l'Insee, rappelle que l'innovation apparaît en réponse à des problèmes. Son propos aura donc pour but de démontrer que les problèmes auxquels est confrontée la statistique publique s'avèrent similaires au niveau international. En second lieu, il s'attachera à présenter les actions de l'Insee et du service statistique public (SSP). Enfin, il introduira les trois exposés suivants.

Le contexte actuel est dominé par des injonctions contradictoires. Le directeur du Bureau du Census américain développe les mêmes arguments que ceux défendus par l'Insee lors de la mise en place, en son sein, de la direction de la méthodologie. Il souligne en premier que la difficulté de mesurer la société et l'économie s'accroît d'année en année. Tout se révèle plus compliqué, qu'il s'agisse du chômage, de la chaîne de valeur, des catégories d'entreprise, de la définition des groupes. Rendre compte de cette réalité de plus en plus complexe s'avère donc, de la même manière, de plus en plus délicat. Parallèlement, les demandes des acteurs s'accroissent très fortement, notamment pour mieux appréhender la diversité et les inégalités. La population ne se contente plus de la moyenne. Elle souhaite que soient décrites les minorités et qu'il soit possible de les comparer les unes par rapport aux autres. Dans le même temps, de nouvelles technologies apparaissent, faisant émerger le risque d'une statistique « Ikea ». Avec le foisonnement des données disponibles un peu partout, tout un chacun peut en effet être tenté de construire ses propres statistiques sans qu'il dispose du mode d'emploi. Les données explosent au propre comme au figuré. Elles explosent en quantité mais leur qualité peut soulever des questions. Cette explosion fait courir un risque que la mauvaise statistique chasse la bonne, un phénomène craint par les économistes pour la monnaie au XIX<sup>ème</sup> siècle. Enfin, les ressources des institutions statistiques décroissent, y compris au niveau de l'Insee, même si ce dernier n'est pas forcément le plus mal loti des instituts de statistiques mondiaux et européens.

Plus de complexité, des demandes de plus en plus détaillées, de nouvelles technologies qu'il convient de s'approprier, des normes qu'il faut apprendre à utiliser et de moins en moins de moyens, tels sont les éléments clés qui ont présidé à la création de la nouvelle direction de la méthodologie. Les méthodes statistiques exigent des travaux importants de même que l'organisation des processus de production, qui doit prendre en compte les contraintes de moyens. Enfin, l'Insee se doit désormais de justifier de la qualité de ses données et doit se coordonner avec les autres producteurs pour mieux répondre aux demandes. La nouvelle direction de la méthodologie comporte trois départements chargés respectivement des méthodes statistiques, de la qualité des processus de production et de la coordination du service statistique public, en relation avec les partenaires européens et internationaux de l'Insee.

L'Insee essaie d'encourager l'innovation dans cinq domaines. Le service de la statistique publique peut être considéré comme une grande usine avec divers entrants : les agents, les données, les processus de production et leur évolution, le tout dans un contexte mondial. Au premier rang de ces éléments, la formation ne présente aucun caractère révolutionnaire. Le SSP s'attache à la **formation initiale et continue** de ses agents, ainsi qu'à l'information continue, en vue d'accélérer et mieux organiser la circulation de l'information au sein du service de la statistique publique. Au titre de la formation initiale, une certaine partie des attachés de l'Insee bénéficient désormais d'une troisième année de formation dans le cadre du Master de statistique publique. En matière de formation continue, la nouvelle direction va travailler à accroître l'offre vis-à-vis de l'Insee mais également de tous les SSM sur la formation aux nouvelles méthodes statistiques. Enfin, s'agissant de l'information continue, le premier séminaire de méthodologie statistique du département des méthodes statistiques de la direction, organisé la semaine dernière, a rencontré un franc succès.

Quant aux données, le SSP se doit aujourd'hui de **produire des échantillons de plus en plus complexes**. Pour aborder les minorités, par exemple, il faut d'abord identifier les personnes. Les enquêtes exigent donc de plus en plus de produire des échantillons à deux niveaux, d'abord pour trouver les populations puis pour échantillonner à partir de ces populations. Tel est le cas pour les enquêtes sur les handicapés, les personnes sans domicile ou les modes de garde des jeunes enfants. Le service statistique doit aussi de plus en plus maîtriser la charge de réponse et coordonner ses échantillons pour ne pas interroger plus que

nécessaire la même entreprise, ce qui engendre un travail supplémentaire. Enfin, le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs de l'Insee, qui travaillent pour les enquêtes ménages, constitue certes une grande avancée du point de vue social avec le passage du personnel d'une situation précaire à un contrat à durée indéterminée mais il exige de garantir à ce personnel un nombre d'heures de travail constant, ce qui s'avère plus complexe. Pour mémoire, enfin, le service public de l'échantillonnage introduit par la loi Archives permet désormais de mettre à disposition de personnes extérieures à l'Insee, dès lors qu'il s'agit d'opérations de statistiques publiques, des échantillons tirés au hasard. Cette modalité a été utilisée dans le cadre d'une enquête sur la nutrition menée par l'ANSES, d'enquêtes sur les modes de garde ou sur le logement ou encore l'enquête sociale européenne.

La statistique publique s'attache de plus en plus à utiliser les données préexistantes. D'importants efforts ont été accomplis pour **utiliser les sources administratives**. Pour autant, cet exercice reste ardu du fait de l'absence de maîtrise tant de ces données que de la stabilité de leur production. Des travaux d'amélioration de la qualité sont ainsi toujours associés à l'utilisation des données administratives. Cette problématique s'étend progressivement aux statistiques d'origine privée, qui font émerger un chantier particulièrement vaste. L'utilisation de ces données exige également un travail significatif d'étalonnage, avec des données plus ou moins bonnes, qui peuvent soulever un questionnement sur les critères de qualité habituellement usités en matière de statistique publique, en particulier sur l'arbitrage entre la précision des données et les délais avec lesquels l'information peut être mise à disposition. Ce débat, d'une grande importance, ne doit pas conduire à sacrifier la qualité des données.

Enfin, **la collecte multimode** commence à émerger, face à la diminution des taux de réponse aux enquêtes, en France et plus encore dans les autres pays. Il convient de s'adapter à cette évolution et proposer des enquêtes différentes, non seulement en face à face mais aussi par téléphone et *via* internet. Or le processus de questionnement par internet s'avère plus complexe à conduire et les réponses fournies dans ce cadre se révèlent bien différentes. Dans le cadre des premières expérimentations, l'Insee a en effet pu constater que les personnes qui répondent *via* internet sont plus diplômées, plus aisées financièrement, plus âgées et se montrent surtout beaucoup moins satisfaites que dans les enquêtes menées en face à face. Entre l'enquêté et l'enquêteur, une relation s'établit, le premier tentant souvent de deviner la réponse souhaitée par le second. Sur internet, en revanche, il n'existe pas d'interaction avec l'enquêteur. De fait, il apparaît que le mode de collecte demeure la variable d'explication la plus importante.

S'agissant des statistiques produites, le service de la statistique publique doit **produire de plus en plus de données différentes**. L'évolution du patrimoine des ménages publiée par l'Insee la semaine dernière illustre bien la crise de l'année 2008 et permet de montrer un retour à la situation précédant cette crise. Or considéré par quintile de revenus (20 % de la population qui gagne le plus/le moins), le taux d'épargne des ménages ne donne pas forcément le même message. Il est désormais demandé au service statistique de décrire la distribution des phénomènes. Par ailleurs, une nouvelle vague de décentralisation devrait être déployée prochainement et les politiques publiques sont de plus en plus mises en œuvre au niveau régional ou départemental. **Le besoin croît donc de données à un niveau infrarégional voire infra-départemental**, d'autant que toutes les politiques publiques disposent de leur propre zone d'action et de leur propre découpage territorial. En outre, pour mener une politique, les informations issues d'autres domaines s'avèrent nécessaires. Pour comprendre comment faire venir les médecins dans les déserts médicaux, par exemple, il convient de savoir s'il existe des équipements scolaires pour accueillir leurs enfants et des emplois pour leur conjoint. Le traitement des déserts médicaux exige ainsi de collecter toute l'information disponible dans les autres domaines, conformément au découpage intéressant les politiques de santé. La statistique publique s'attache donc à produire des informations sur des carrés de 200 mètres ou d'un kilomètre de côté. Cette production suscite toutefois des problèmes de confidentialité statistique très importants puisque ces carrés peuvent très souvent ne comprendre qu'un seul ménage ou une seule personne. Il convient donc de développer des travaux méthodologiques relativement complexes pour « flouter » ou « brouiller » les données, sans mettre à mal les résultats.

L'innovation ne concerne cependant pas uniquement les méthodes statistiques ou les données produites. Elle affecte aussi **la façon dont les données sont produites** et la façon dont le service statistique est organisé. La direction de la méthodologie comporte une unité qualité principalement chargée de l'aide au suivi et à l'amélioration des processus de production. La production statistique de l'Insee s'opère fait en région. Or le contexte de diminution des moyens soulève des problèmes importants dans l'organisation de cette production et exige une réorganisation. L'unité qualité apporte son aide dans la révision de certains pans du processus afin que le travail de l'Insee puisse correspondre aux moyens contraints. Cette démarche se révèle gagnante dans toutes ses dimensions puisqu'elle améliore la qualité tout en remédiant au stress des agents placés en situation de surcharge de travail. Elle participe aussi à la réponse faite à la demande très forte, émanant en particulier de l'Europe, de prouver la qualité de la production. Pour ce faire, l'Insee doit se montrer apte à **décrire ses processus et suivre des indicateurs de qualité**.

S'agissant, enfin, de la coordination de l'offre, la nouvelle gouvernance met en place trois acteurs : le Cnis qui organise l'expression de la demande, le service statistique public qui décide et exécute son programme de travail et l'Autorité de la statistique publique qui juge de la qualité et de l'adéquation de la réponse du service de la statistique publique à la demande coordonnée par le Cnis. Le service statistique public doit donc s'organiser plus précisément que par le passé. Ce besoin de coordination est encore renforcé par la présence, au niveau européen, d'Eurostat, devant lequel l'Insee doit porter le message français à la fois sur la demande des acteurs français et sur la façon dont le service statistique français y répond.

Trois exposés vont suivre : une expérience réussie de très forte innovation dans le cadre du recensement agricole, présentée par Fabienne ROSENWALD, une opération en cours d'utilisation des tickets de caisse pour produire l'indice des prix à la consommation, évoquée par Fabrice LENGART et, enfin, un exposé de Matthieu CORNEC sur le Big Data et son intérêt potentiel pour la statistique publique.

## 2. L'innovation en marche

### ▪ La collecte du recensement de l'agriculture

**Fabienne ROSENWALD**, Chef du service statistique du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, souligne que la statistique agricole innove régulièrement mais que ce recensement agricole 2010 a constitué une opportunité encore plus forte pour innover. Réalisé tous les dix ans, ce chantier exige de visiter toutes les exploitations agricoles (500 000). Environ 700 variables par exploitation ont recueillies à cette occasion. Le recensement répond aussi à une obligation européenne. Cet exercice 2010 présentait en outre la particularité de se situer juste avant la renégociation de la politique agricole. Le Ministère de l'agriculture avait donc obtenu un budget important pour conduire une opération de qualité et il a choisi d'utiliser ce budget pour innover et de diffuser ces innovations. Le contexte de ce recensement s'avérait aussi particulier puisque depuis le précédent, les échelons départementaux avaient disparu, engendrant une baisse d'un tiers des effectifs alors que l'enquête était jusqu'alors conduite par ces départements. Ces changements exigeaient donc des innovations en termes d'organisation. En outre, la montée du code des bonnes pratiques s'accompagnait d'exigence plus forte en matière de qualité et de réduction de charge pour les répondants. Enfin, le schéma informatique du ministère exigeait de son service statistique qu'il évolue vers des outils plus libres et surtout, les utilisateurs n'avaient plus besoin de papier et souhaitaient des données en ligne, plus nombreuses mais aussi plus aisément gérables et localisables. La diffusion exigeait donc également des innovations.

Dans une période de baisse des moyens, le service statistique a cherché à innover pour gagner en efficacité et les innovations se sont révélées nombreuses.

Elles ont d'abord porté **sur le champ technologique**. Les enquêteurs ont saisi toutes les données directement sur des ordinateurs portables. Ce changement « révolutionnaire » a exigé une formation très importante en amont des enquêteurs dont certains retraités n'avaient jamais manipulé d'ordinateurs. Les données ont ainsi été saisies directement. Surtout, le contrôle s'est opéré directement, sans qu'il soit besoin de réinterroger les exploitants agricoles en cas d'incohérence. Enfin, l'envoi des données s'effectuait de manière instantanée. Ces innovations très fortes ont sensiblement amélioré la qualité et se diffusent désormais puisque le Ministère dispose aujourd'hui d'un parc nomade sécurisé et peut utiliser les outils développés à l'occasion du recensement pour d'autres enquêtes en ligne conduites notamment auprès des entreprises agroalimentaires. **La diffusion a également bénéficié d'innovations** technologiques. Pour répondre aux besoins des utilisateurs, une cartographie interactive a été établie, où tout un chacun pouvait localiser sa commune, son canton ou son département et pouvait disposer, à cette échelle, des grandes variables. Des tableaux multidimensionnels ont également été mis en ligne pour des utilisateurs plutôt avertis, qui pouvaient ainsi croiser les données et en faire toutes les exploitations souhaitées. Ces tableaux ont représenté un chantier très lourd qui exigeait de résoudre la question de la gestion du secret statistique.

**Du point de vue méthodologique**, le service statistique a utilisé des **données administratives**. Les exploitants agricoles sont déjà fortement sollicités, notamment dans le cadre de la PAC puisque l'octroi d'aides exige une description exhaustive de toutes les cultures et surfaces. La récupération de ces données a permis de pré-remplir les questionnaires. Cette démarche a engendré un gain de temps tout en permettant d'alléger la charge des exploitants. Elle a aussi permis d'enrichir les données avec des informations spécifiques, disponibles sur d'autres sources informatiques, sur la culture biologique, l'élevage ou la viticulture, par exemple. Cette innovation s'est révélée très lourde et difficile mais certaines enquêtes ont

ainsi pu être supprimées, la donnée administrative répondant au besoin. Des innovations thématiques ont également été réalisées. Des questions ont été introduites à la faveur de la refonte du questionnaire, pour répondre aux besoins nouveaux des utilisateurs, notamment sur les producteurs biologiques, les circuits courts ou les énergies renouvelables.

Enfin, le recensement 2010 a vu naître une **innovation organisationnelle**. Les régions devaient conduire l'exercice avec du personnel en moins et une organisation différente. Elles ont mené à bien cette démarche. Désormais, la statistique agricole fonctionne donc avec des représentants en région et non plus en département. Par le passé, des équipes de gestionnaires effectuaient la saisie et les contrôles micro, une charge désormais confiée aux enquêteurs. Ce personnel est donc monté en compétence, opérant dorénavant des contrôles macro et les premières valorisations. Pour cette valorisation ont par ailleurs été constitués des groupes thématiques sur tous les sujets dégagés de ce recensement agricole. Ces groupes réunissant quatre personnes, une personne au niveau central et trois personnes à l'échelon régional, étaient chargées de définir les tableaux les plus intéressants dont ils réalisaient une maquette. Ce travail de mutualisation des expertises a parfaitement fonctionné et a accéléré la publication des résultats. Il se poursuivra donc à l'avenir sur d'autres domaines.

*In fine*, l'opération s'est avérée très lourde mais a été couronnée de succès. Elle a reçu un très bon accueil des exploitants agricoles qui ont fortement apprécié ces innovations et même l'ajout de questions sur des problématiques qui les intéressaient. Les taux de réponse sont, dans le même temps, restés à près de 100 %. Le recensement s'est soldé par un succès parce que ces innovations ont été préparées très en amont et conduites avec des équipes très impliquées et beaucoup de formation. Enfin, le Ministère s'est largement impliqué, tant au niveau central que régional, trouvant des moyens supplémentaires en cas de difficultés pour mener le projet à son terme. La campagne de communication a également été bien relayée par les professionnels. Ces innovations se diffusent aujourd'hui partout, sur d'autres enquêtes menées en ce domaine.

- **L'utilisation des données de caisse pour le calcul de l'indice des prix**

**Fabrice LENGART**, Directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, souligne l'importance de ce projet, très structurant pour l'Insee, qui vise à utiliser les données de caisse pour enrichir l'indice des prix à la consommation. Il rappelle tout d'abord que l'indice des prix à la consommation, existant depuis 1914, constitue un élément de mesure de l'évolution des prix à la consommation sur l'ensemble du territoire. Il couvre tout le champ de la consommation des ménages, avec 200 000 relevés de prix par mois réalisés par les enquêteurs sur le terrain, soit 40 000 tarifs collectés dans 27 000 points de vente. Cet indice sert à mesurer la progression des prix. Il est également utilisé comme déflateur dans la comptabilité nationale et permet d'indexer différents contrats et minimas sociaux. Instrument absolument indispensable, l'indice est bâti grâce à 140 enquêteurs présents en permanence sur le terrain, 80 ETP d'agents dans les bureaux, y compris la division des prix à la DG et coûte globalement environ 6 millions d'euros par an.

Les tickets de caisse apportent une mine d'informations considérable sur les prix, à la fois en termes de volume de données, sans commune mesure avec les relevés de terrain, comme en termes de détail. Il s'agit en effet d'enregistrer ce qui est inscrit lors du passage en caisse dans la distribution *via* le scannage des codes-barres. Une telle information est recueillie par les enseignes de longue date mais elle reste aujourd'hui utilisée uniquement par des entreprises spécialisées en marketing et études de marché. Le projet cherche donc à déterminer la façon dont ces données pourraient être utilisées pour faire évoluer l'indice des prix à la consommation. Parmi les nouveautés d'une telle démarche figure le fait que le code-barres permette de remonter aux principales caractéristiques du produit en fournissant un très grand détail sur sa nature, sa marque et son conditionnement. Il effectue un relevé non seulement du prix mais aussi de la quantité vendue alors que les enquêteurs ne relèvent aujourd'hui que les prix, ainsi que de la date et de l'heure. Ces fichiers recouvrent donc des données absolument exhaustives et représentent des volumes extrêmement importants, à hauteur de 5 Go par jour alors que dans le champ de la statistique d'entreprise, l'ensemble des données annuelles archivées représentent un peu moins de 20 Go, à l'instar du recensement de la population.

Néanmoins, cette mine d'informations couvre un champ restreint, circonscrit à l'alimentaire et au quasi-alimentaire (hygiène, beauté, droguerie) et à certains points de vente, les supermarchés et hypermarchés, soit seulement 15 % de la collecte terrain réalisée aujourd'hui, une collecte qui représente 70 % de l'indice des prix à la consommation. De fait, l'utilisation de ces données ne permettra pas, à terme, de modifier en totalité le mode de production de l'indice. Elle ne vise qu'à le moderniser et préciser les données sur une partie du champ. Pour illustrer la précision et la richesse des données recueillies par ce biais, Fabrice LENGART présente un graphique jour après jour des quantités vendues dans un point de vente sur des paquets de 12 et 16 yaourts d'une marque nationale. Des produits suivis sur le terrain peuvent disparaître

au fil du temps et il convient de les remplacer par des produits substituables pour continuer de suivre l'évolution des prix. Or ces données de caisse permettent potentiellement d'adresser cette question des renouvellements, en facilitant l'identification du produit substituable. Elles permettent également de mieux traiter les promotions. En effet, lorsque les mêmes yaourts sont vendus par paquets de 12 ou 16 au même prix, il s'opère en réalité une baisse de prix, que le système actuel s'avère incapable de capter.

Il s'agit d'un projet extrêmement novateur du point de vue statistique. Pour la première fois, le système statistique bénéficierait en effet d'une base de sondage dont il pourrait tirer de façon bien plus scientifique l'échantillon. En bénéficiant de cette base, il sera également possible de réaliser des calculs de précision sur l'indice des prix, de mieux traiter la question du remplacement des produits et de segmenter encore davantage l'offre de produits, en particulier sur le champ alimentaire, en réalisant des calculs beaucoup plus fins pour suivre l'inflation des produits. Aujourd'hui, le taux de sondage sur le champ couvert par les données de caisse de l'IPC est estimé à 0,1 %. Il devrait être multiplié par 20 et utiliser 2 % des prix. Le projet permettra par ailleurs d'aller au-delà d'une simple mesure de l'évolution des prix. Disposer de ces données offrira en effet la capacité d'aller plus loin dans la connaissance des prix en termes de calcul des prix moyens sur des produits très spécifiques et d'avancer dans la question difficile mais importante de la construction d'indices de prix régionaux, l'IPC fournissant aujourd'hui une information valable au plan national. Le projet permettra enfin d'opérer des comparaisons spatiales de prix d'une manière générale et, dès lors que l'utilisation de ces données se généralisera en Europe, des comparaisons des niveaux de prix entre les pays à l'échelon européen.

Le projet intéresse très fortement Eurostat. Aujourd'hui, quatre pays utilisent déjà les données de caisse pour construire leur indice de prix à la consommation, à savoir les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse et la Suède. D'autres pays ont engagé une réflexion en ce domaine. Eurostat apporte un soutien financier à ces démarches. Disposer de ces données permettra à l'Insee d'innover en matière méthodologique et de défendre les positions françaises au niveau européen. Aujourd'hui, par exemple, les Pays-Bas utilisent largement les données de caisse mais, pour ce faire, s'éloignent un peu des guides méthodologiques qui doivent être appliqués au niveau européen au motif qu'ils n'utilisent pas les dictionnaires de codes-barres. Pour gérer la substituabilité entre les produits, ils utilisent ainsi uniquement le scannage sur un prix de vente sans se référer au dictionnaire des codes pour trouver des produits réellement substituables en fonction de leurs caractéristiques. Or dans le cadre de la rénovation de l'IPCH, aujourd'hui discutée au sein d'Eurostat, ces pays demandent à simplifier du point de vue méthodologique le calcul de l'indice puisqu'ils disposent désormais, en contrepartie, d'un volume de données bien plus important. La France souhaite montrer au contraire qu'en utilisant le dictionnaire des codes-barres, il est possible de s'approcher beaucoup mieux des règles méthodologiques aujourd'hui appliquées au niveau européen et que point n'est besoin d'opérer une simplification méthodologique du processus. Il s'agit d'un projet novateur aussi sur le plan informatique puisque l'Insee va devoir gérer plusieurs Go de données par jour et non plus par an.

Depuis la fin de l'année, plusieurs enseignes envoient des données quotidiennement à l'Insee. L'année 2013 sera consacrée à la mise sur pied de la méthodologie et une expérimentation sera conduite. L'Insee devrait se présenter devant le Cnis en 2014 pour effectuer un point sur les travaux. Au printemps, le Comité de direction de l'Insee devrait étudier la démarche et si celui-ci donne son feu vert, un pan de développement devrait s'ouvrir en 2015. Les données pourraient ainsi être traitées durant l'année avant une intégration des premières données de caisse dans l'IPC début 2016.

### 3. Big Data et statistique publique

**Matthieu CORNEC**, de la mission Innovation de l'Insee, rappelle que les données explosent aujourd'hui, mettant la statistique publique sur le devant de la scène. Voilà deux semaines, *Le Monde* titrait « *Google en connaît certainement beaucoup plus que l'Insee sur la France* ». L'objet de cet exposé cherchera à faire la vérité sur ces affirmations gratuites, en dressant le constat et en faisant le tour des nouvelles technologies et des expériences réussies, pour voir enfin en quoi le Big data pourrait s'avérer utile pour la statistique publique et inversement.

Les données ont particulièrement crû ces dernières années, en particulier les données non structurées. Dans les cinq ans à venir, leur croissance devrait même être sans précédent, par l'effet d'internet, des flux d'images et de vidéos et bientôt de l'apparition du « M to M », le « mobile to mobile », des objets connectés entre eux. Les services statistiques sont habitués à manipuler les données structurées. Or l'explosion devrait plutôt concerner les données non structurées, c'est-à-dire les vidéos, les photos ou les commentaires sur les blogs. Matthieu CORNEC présente ainsi un graphique illustrant l'augmentation exponentielle de ces données non structurées : consommation de vidéos à la demande, voix sur internet, etc. Ces usages s'amplifient, engendrant des flux de données gigantesques. Chaque jour, en France, 150 millions de tweets

sont postés, 19 millions de personnes utilisent des Smartphones, 20 millions sont usagers de Facebook. Il existe des millions de blogs et de comptes sur les réseaux sociaux pour les professionnels.

Le discours marketing développé dans ce cadre tient en une phrase simple : « *big data is big money* ». L'on serait ainsi à l'aube de la troisième révolution numérique, après l'arrivée de l'ordinateur puis l'apparition d'internet. Les données, pour les entreprises aptes à les analyser, devraient créer de la valeur comme jamais auparavant. Un rapport de McKinsey en 2011 estime les gains de compétitivité à plusieurs centaines de milliards d'euros pour les principales économies avancées, évoquant même « *le pétrole du XXI<sup>ème</sup> siècle* ». Les entreprises de demain seront centrées sur les données ou ne seront pas. Quelques acteurs comme Microsoft ou Amazon ont ainsi créé le Cloud, correspondant à d'énormes centres de données. Azur, le Cloud de Microsoft, représente un investissement de 10 milliards de dollars. Ces acteurs poussent donc l'utilité de ces données, en vue de rentabiliser leur investissement.

Le Big data a pu parfois apporter de la valeur. IsCool Entertainment fut la première société de *social gaming* en France. 900 000 Français jouent quotidiennement à son jeu d'échange de cartes en ligne. La société traite ainsi 50 Go de données par jour. En examinant la consommation, les données et les flux, elle peut réaliser de nouvelles offres commerciales. Son chiffre d'affaires s'élève aujourd'hui à 12 millions d'euros. De la même manière, Fedex suit en temps réel ses flux de commandes pour proposer le parcours le plus rapide et le moins cher. La société peut également détecter certains comportements commerciaux marginaux et autres fraudes. Matthieu CORNEC évoque enfin un rapport de McKinsey sur l'intérêt du Big data appliqué à la grande distribution en ligne. Walmart, en investissant massivement sur l'analyse de données par la création de cartes de fidélité, a pu dépasser son concurrent Procter&Gamble. Il en est de même entre Tesco et Sainsbury's. Grâce au lancement de mêmes cartes de fidélité, Tesco possède désormais 28 % de parts de marché au Royaume-Uni. Ces acteurs de la grande distribution ont capturé de la valeur et des parts de marché en utilisant le Big data et en proposant des offres commerciales intéressantes potentiellement plus leurs clients. A l'inverse, il existe des secteurs où cela s'avère plus compliqué. SFR réfléchit aujourd'hui fortement sur le Big data et sur l'utilisation des données ainsi recueillies. Or contrairement à la grande distribution en ligne, ce secteur se révèle aujourd'hui dans l'incapacité de proposer une offre particulière à chaque client, tous les opérateurs convergeant vers une offre unique, celui qui propose les prix les plus bas gagnant les parts de marché. Ainsi, le fait de posséder des données n'offre pas forcément la capacité d'émettre des propositions créant de la valeur.

Du point de vue technologique, le Big data peut se résumer par quatre V pour volume, vitesse, variété et variabilité. Les volumes traités s'avèrent sans commune mesure avec les données recueillies jusqu'à présent. Ces données doivent être traitées rapidement et il faut pouvoir proposer de la valeur en temps réel au client. Les données traitées présentent de grandes différences entre elles. Enfin, l'on ignore la façon dont ces données vont évoluer dans le temps. Le Big data consiste à savoir traiter de façon fluide, rapide et à coûts réduits ces quatre dimensions. En ce domaine, les acteurs s'avèrent nombreux, réunis par une brique technologique commune, Hadoop, le langage *open source* qui permet de traiter l'ensemble des données. Le monde du Big data représente des milliards de dollars d'investissements et plusieurs centaines de milliards d'euros de chiffre d'affaires. Une conférence annuelle, « big data Paris », réunit l'ensemble de ces acteurs, tous les ans au mois de mars.

Au niveau de la statistique publique, les sources fiscales représentent quelques centaines de Go par an. Au total, les données traitées par le système correspondent à un To par an alors que les logs journaliers à Facebook représentent 150 To par jour. La statistique publique n'est pas donc encore engagée dans le Big data. Selon Robert Groves, le directeur du Census Bureau américain, la pratique actuelle qui consiste à réaliser des échantillonnages se révèle un peu vieillissante, coûteuse et devrait, à terme, disparaître. Il conviendrait donc d'investir massivement dans le Big data, qui offrirait un avenir plein de promesses. Le Big data apporterait ainsi une plus grande disponibilité des données, des coûts bien plus réduits, une meilleure qualité et une plus grande variété des données. Qu'en est-il dans la réalité ? En matière de disponibilité, la statistique publique doit s'attacher à garantir la pérennité de la donnée, pour assurer sa comparabilité. Or le Big data n'apporte aucune garantie temporelle. La comparaison entre les pays ou les régions ne s'avère pas non plus forcément certaine. En termes de coût, là encore, le Big data ne tient pas ses promesses. L'utilisation de ces données exige de faire appel à des personnes spécifiquement formées à ces technologies et des serveurs gigantesques qu'il faut maintenir. Le service de la statistique publique doit également garantir la qualité de données représentatives d'une population. Or internet présente un énorme biais puisqu'il ne recouvre pas l'ensemble de la population. Enfin, si les données ainsi recueillies se révèlent très variées, beaucoup ne présentent aucune utilité pour la statistique publique. La démarche ne s'avère donc pas si aisée que cela.

Pour s'engager dans le processus Big data, il conviendrait de se concentrer sur quelques exemples ciblés et quelques sujets précis, en commençant par bâtir des indicateurs avancés sur les mesures d'ores et déjà maîtrisées. Il est également possible de cibler quelques logiciels pour identifier les apports de cette

technologie en termes de rapidité et d'économies pour la production. Enfin, à l'instar de l'initiative entreprise sur les tickets de caisse, il faudrait établir des partenariats public-privé, la maîtrise des flux de données restant complexe.

Une étude récente publiée par l'OCDE offre quelques exemples d'indicateurs avancés :

- la construction d'un signal avancé de l'indice des prix aux Etats-Unis, le *Billion price index*, un projet mené avec le MIT collectant toutes les données des sites de vente internet pour créer un indice composite ;
- la prévision de l'achat d'automobiles au Chili, à partir des recherches de mots-clés sur internet, à comparer avec l'indice de vente d'automobiles ;
- la prévision de la croissance du PIB, à partir de données financières collectées *via* le SWIFT index, qui regroupe l'ensemble des transactions financières effectuées notamment par carte de crédit ;
- l'utilisation des données du site LinkedIn, un réseau social pour les professionnels, afin d'examiner les évolutions de l'emploi et identifier des signaux avancés de passages d'un secteur à un autre ;
- la construction d'un indice avancé du taux de chômage en Allemagne, sur la base de mots-clés tels chômage ou recherche d'emploi, à comparer avec les données publiques du chômage.

La méthodologie de la statistique publique aurait aussi beaucoup à apprendre au big data, contrairement à l'idée largement répandue. Dans le monde du big data, les données explosent. Pour qu'elles apportent de la valeur, ces données doivent être analysées. Or cette analyse est bloquée par le mur de la complexité algorithmique. La statistique publique démontre que pour traiter ce type de données, il convient d'opérer des sondages. Les sondages devraient donc redevenir des outils très à la mode pour analyser ces données et en tirer des enseignements. Le big data pourrait donc beaucoup apprendre de la méthodologie développée dans la statistique publique.

**Jean-Pierre DUPORT** remercie les quatre intervenants pour la qualité de leurs présentations, qui ont rendu le sujet absolument passionnant.

## Débat

**Pierre-Yves GEOFFARD** demande s'il existe des intervenants français et européens dans le domaine du Big data.

**Matthieu CORNEC** précise que les leaders sont avant tout américains. Il s'agit de Microsoft, Amazon ou SaaS. L'Europe, elle, se montre plutôt présente pour les logiciels *open source*. Quelques petites sociétés s'engagent mais surtout des start-up, comme Business Object ou Criteo, une société fondée en France qui est aujourd'hui basée aux Etats-Unis.

**Pierre AUDIBERT** demande s'il existe des acteurs asiatiques.

**Matthieu CORNEC** pense qu'il en existe mais ne peut en citer de mémoire.

**Roxane SILBERMAN** souligne les difficultés et opportunités que le sujet pourrait susciter. Elle rappelle que l'utilisation des tickets de caisse avait déjà été évoquée voilà dix ans. Remarquant la montée en puissance des achats en ligne, elle demande si ces données, qui peuvent parfois dépasser les frontières nationales, sont elles aussi récupérées pour forger l'indice des prix. Par ailleurs, la conférence des statisticiens européens a plusieurs fois évoqué la mise en forme du GSIM – *generic statistical information model* - qui s'attache aux processus de production dans la statistique publique, à la fois pour essayer de prendre en compte ces problèmes et harmoniser les processus entre les producteurs internationaux. Elle s'enquiert de l'articulation de cette question au sein de l'Insee, avec la mise en place de la nouvelle direction.

**Fabrice LENGART** indique que le projet ne recouvre pas les achats en ligne mais seulement les tickets de caisse dans les supermarchés. En revanche, l'indice des prix à la consommation comprend d'ores et déjà des relevés de prix par forme de vente, dont les achats sur internet.

**Philippe CUNEO**, évoquant le GSIM, précise qu'il s'agit de standardiser la production des instituts statistiques aux niveaux européen et mondial, en la découpant par pans homogènes, les standardiser dans les différents pays et diffuser des outils qui permettent d'agir de même partout. Le GSIM poursuit l'objectif d'homogénéiser les notions (entreprises, ménage, etc.) avant d'opérer le découpage de la production

statistique. Ce chantier se révèle potentiellement intéressant mais risque de s'apparenter à une activité sans fin à force de vouloir décrire les métadonnées. L'Insee suit et participe à ces opérations.

**Denis DURAND** souligne l'à-propos du sujet évoqué ce jour. Il remarque que tout un chacun vit aujourd'hui dans un bain d'informations, nourrissant espoirs et théories, notamment l'espoir de gagner beaucoup d'argent. Or il doute que la marchandisation de l'information dépasse la marchandisation des produits eux-mêmes. Le big data ne sera jamais capable de poser des questions par lui-même. Les questions posées seront inspirées par les intérêts intellectuels, sociaux ou financiers. C'est la raison pour laquelle il exprime une mise en garde contre un enthousiasme exagéré pour les partenariats public-privé. Le processus d'utilisation des tickets de caisse qui se déroule, annoncé au Cnis, tend à réaliser des expériences avant de mettre en place un processus d'utilisation des données. Denis DURAND rappelle une question soulevée à l'époque, concernant la stabilité des fournisseurs. Il demande ce qu'il en est de la sécurisation des relations avec les organismes de la grande distribution qui se prêteront à cette opération, s'agissant à la fois de la continuité de la fourniture des données et de la stabilité des structures fournissant ces données. Il observe par ailleurs depuis la généralisation d'internet qu'il s'avère de plus en plus courant d'accéder à des données individuelles fournies par les organismes statistiques. Il estime que ce sujet mérite en lui-même une attention spécifique. Il suscite déjà un débat européen. Les représentants d'Eurostat considèrent que la statistique européenne pourrait être réorganisée et centralisée en un même lieu, à Luxembourg, sans que des travaux d'enquête ou d'analyse au niveau national ne soient absolument indispensables. Or ceci génère des débats contradictoires. Du point de vue de la qualité des données, la redondance représente l'un des éléments qui garantit la qualité de l'information. Il convient en effet de disposer de circuits multiples qui puissent se contrôler les uns les autres. Si ce processus n'est pas du tout contradictoire avec une prise en compte du big data, il importe que chaque acteur du système statistique joue pleinement son rôle. Enfin, s'il a noté l'importance des formations du personnel, Denis DURAND doute que le stress relève uniquement de ce champ. La réduction des moyens dans un contexte de croissance des missions, à l'instar du mouvement opéré aujourd'hui dans tous les services publics, constitue également un facteur de stress, qui doit alerter aussi les usagers.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** s'enquiert de la prise en compte du débat sur les statistiques du commerce extérieur dans les études actuelles.

**Patrick DUCHATEAU** se félicite de la nomination de Philippe Cuneo à la direction de la méthodologie. Il souligne le problème d'hétérogénéité des données et espère que la mise en place de cette direction y apportera des remèdes. Il souligne la dangerosité du big data mais suggère d'utiliser l'internet pour améliorer la communication et de recentrer les partenariats public-privé sur l'étalonnage.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que se posent également des questions éthiques et se demande comment la direction de la méthodologie compte traiter ces questions. Il pense en effet que la dimension éthique des actions qui pourraient être entreprises, notamment à travers le Big data, devrait être centrale pour l'Insee.

**Fabrice LENGART** précise qu'au-delà des aspects méthodologiques, la stabilité de la relation avec les fournisseurs s'avère centrale pour ce projet d'intégration des données de caisse dans l'IPC. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un partenariat public-privé. Le service statistique a besoin de données initiales naturellement collectées par des acteurs privés. Il serait donc illogique de ne pas les solliciter et de chercher à reconstruire par ailleurs le même système d'information. Une relation de confiance doit cependant être trouvée, en définissant le but, précis, de l'exercice. Une dimension juridique devra également être adressée. Pour s'assurer de la stabilité de la fourniture de ces données, il convient aussi de démontrer que ces données seront directement utilisables, à bon escient, au sein de l'IPC.

**Philippe CUNEO** rappelle que la loi de 1951 a été amendée voilà un peu plus d'un an et offre désormais aux services de la statistique publique un accès non seulement aux données publiques mais aussi aux données privées. Il convient d'utiliser tout cela avec parcimonie mais s'associer avec une entité possédant un gisement de données et examiner si celui-ci peut apporter un plus paraît, pour les prochains tests, constituer une démarche pertinente. Le stress recouvre non seulement la formation mais aussi la gestion des réductions d'effectifs. La direction de la méthodologie a donc pour but de repérer les endroits où la production est rendue plus difficile et de tenter d'y remédier. Quant aux statistiques du commerce extérieur, il ne suffit plus d'utiliser les données fournies des groupes internationaux pour dresser une carte des échanges internationaux. Philippe CUNEO rappelle en outre qu'Eurostat essaie de promouvoir l'idée des flux miroirs, l'un des deux flux d'importation ou d'exportation pouvant être calculé, selon l'institut, par différence avec les autres pays européens alors qu'il existe des écarts, rien qu'entre France et Allemagne, des écarts de 30 %. Il rappelle enfin que la dimension éthique constitue l'une des forces de la statistique publique et souligne que la direction de la méthodologie doit, en la matière, faire preuve de la plus grande vigilance, pour défendre la bonne statistique.

## Conclusion

**Jean-Luc TAVERNIER**, Directeur général de l'Insee, rappelle que la statistique vise au traitement industriel de l'information. De prime abord, toutes les évolutions en matière de technologie de l'information et de la communication pourraient présenter des conséquences énormes en termes d'innovation et de productivité dans la production statistique. En réalité, la situation s'avère bien plus complexe. L'Insee conduit nombre de chantiers innovants. Pour autant, il reste difficile de faire apparaître des gains de productivité gigantesques ou de montrer de manière éclatante le résultat de ces innovations car celles-ci peuvent poursuivre des objectifs divers et variés mais également potentiellement contradictoires.

Parmi les objectifs possibles figurent la production de données plus précises, plus localisées voire « customisées ». Le service statistique doit également produire des informations de manière plus rapide et à moindre coût, en se montrant moins exigeant vis-à-vis des répondants, c'est-à-dire en ne les interrogeant pas plusieurs fois sur le même sujet et en évitant que la même entreprise tombe trop souvent dans l'échantillonnage. Enfin, il se doit de protéger de manière toujours plus fiable le secret statistique. En poursuivant des objectifs aussi divers, l'innovation se dilue partout.

**Innover c'est investir.** Or investir dans une période de contraintes budgétaires s'avère de plus en plus difficile. Il faut réussir, malgré ces contraintes croissantes, à dégager des marges de manœuvre pour continuer d'investir, sachant qu'il n'existe pas d'innovation à faible coût, qu'il s'agisse de l'utilisation des données administratives, des données privées ou du big data. Il existe par ailleurs des raisons plus structurantes. En termes de discipline mathématique, la statistique se révèle relativement mature et les innovations scientifiques et méthodologiques ne sont pas légion.

Surtout, les objectifs poursuivis comportent beaucoup d'injonctions paradoxales et exigent de nombreux arbitrages et compromis.

En premier lieu, il faut concilier des données de plus en plus localisées avec le secret statistique, ce qui exige des innovations significatives pour « flouter » les informations. D'importantes ressources sont consacrées à préserver le secret statistique en dépit du carroyage et de toutes les actions menées pour obtenir des données de plus en plus localisées à un niveau géographique fin.

Il convient en deuxième lieu de **concilier qualité et rapidité**. L'inclination de la statistique publique la conduisant naturellement à privilégier la qualité ne doit pas nier le fait que la nature a horreur du vide et que mieux vaut, du point de vue de l'intérêt général, ne pas laisser se diffuser une information de mauvaise qualité dans l'attente d'une publication tout à fait fiable.

Un troisième compromis s'impose. Il est fait appel de manière grandissante **aux données administratives** pour réduire la sollicitation des répondants et abaisser les coûts de collecte mais ce recours introduit un délai supplémentaire, incompressible, surtout dans un pays où la fiscalité directe présente une année de retard et où les données administratives proviennent des liasses fiscales. En outre, cet allongement de la durée de production des données statistiques vient totalement à l'encontre d'une demande visant à insister, au-delà de la statistique objective mesurée, sur le ressenti, dans la ligne des rapports récents tel le rapport Stiglitz. L'Insee s'est engagé dans ce champ cette année, dans le cadre de publications innovantes mais ceci la contraint d'aller au-delà de la simple utilisation des données administratives, en collectant des informations en face à face auprès des acteurs économiques.

Le 4<sup>ème</sup> et peut-être le plus important des arbitrages auxquels l'Insee doit faire face tient à la contradiction forte existant entre l'objectif d'amélioration des méthodes, qui permet à tout moment de tirer le meilleur parti des technologies et le souci constant d'assurer la stabilité dans le temps des statistiques. Il s'agit de s'adapter à la dernière modalité possible d'acquisition de l'information tout en assurant une stabilité temporelle et une comparabilité géographique des données, d'un pays à l'autre. La cohérence dans le temps ne signifie pas forcément la permanence de la méthode et l'absence de changement. Elle rend toutefois nécessaire, à chaque innovation, le test et la rétopolation. Force est de constater que plus de dix ans après l'adoption du nouveau recensement, certains « nostalgiques » viennent encore regretter la méthode précédente. Pour autant, le retour au grand recensement permettant d'obtenir une vision exhaustive en une fois n'est plus d'actualité, le recensement en continu l'ayant remplacé. **La nécessité d'assurer la stabilité des travaux dans le temps alourdit les actions d'innovation.**

Jean-Luc TAVERNIER signale en conclusion que l'Insee suit attentivement le big data. Pour autant, tous les articles sur le sujet évoquent des indicateurs très avancés qui ne présentent, pour l'instant, que peu

d'intérêt, car ne permettant que de gagner quelques jours par rapport à la sortie d'un indicateur statistique conjoncturel et rien d'autre n'apparaît aujourd'hui opérationnel en la matière.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que le bureau et, le moment venu, l'assemblée générale devraient continuer d'être informés sur le sujet du big data, un sujet extrêmement important pour l'avenir de la statistique. Il indique par ailleurs que le directeur général de l'Insee et lui-même ont noué un bon contact avec le nouveau directeur général des finances publiques et se dit donc confiant dans la capacité à dégager des progrès, notamment dans l'utilisation des données administratives. S'agissant du recensement, il juge son évolution positive, d'autant qu'elle s'avérait nécessaire du point de vue financier. Il remercie enfin les intervenants pour le débat intéressant qui s'est tenu sur ces sujets.

## DISCUSSION ET VOTE DE L'AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2013

**Jean-Pierre DUPORT** propose d'examiner l'ensemble des avis proposés dans l'avis général.

*Les avis n°1, 2 et 3 n'appellent pas de commentaire.*

**Jean-Pierre DUPORT** signale que l'avis n°4 relatif au problème d'accès des chercheurs aux données a suscité deux demandes d'amendement, de la part de Denis DURAND et Roxane SILBERMAN, à qui il donne la parole.

**Denis DURAND** précise que l'amendement proposé par la CGT comporte trois éléments. Sur le 1<sup>er</sup> paragraphe, il s'agit de demander d'être mieux informé et d'obtenir davantage de garanties sur l'organisation et la structure du dispositif dans ses relations avec le monde de la recherche. Il convient en effet d'être assuré que le centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD) se trouve bien au service de la recherche et ne poursuivra pas la tentation d'entretenir des liens privilégiés avec l'organisme dont il est le plus proche, c'est-à-dire le GENES, qui inclut le CREST. Denis DURAND estime qu'il faut écarter tout risque de soupçon dans des circonstances différentes de celles d'aujourd'hui, d'autant que l'organisation s'avère différente dans les autres pays d'Europe. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles la CGT suggère également l'ajout d'un paragraphe supplémentaire pour constituer un groupe de travail sur ce sujet de l'accès sécurisé aux données individuelles, qui apparaît extrêmement compliqué, mêlant des dimensions à la fois techniques, juridiques, internationales et européennes très difficiles à maîtriser pour le profane. Permettre aux membres du Cnis de disposer d'une information complète sur ces sujets permettrait de lever les interrogations qui peuvent être exprimées et d'obtenir une vision tout à fait éclairée de cette problématique. Enfin, la CGT demande une modification de l'avant-dernier paragraphe consistant en une demande d'explication sur les modalités de tarification dans l'accès aux données, des modalités modifiées à l'occasion de la mise en place du CASD. L'amélioration de la connaissance en cette matière pourrait d'ailleurs passer par le groupe de travail que la CGT appelle de ses vœux de longue date.

**Roxane SILBERMAN** signale qu'elle a relevé de nombreuses interrogations persistantes de la part des chercheurs extérieurs. Il demeure un problème de perception extérieure bien que le CASD représente une direction différente du CREST. Elle a par ailleurs formulé deux amendements et rejoint la dernière proposition de Denis DURAND. Au vu des évolutions européennes et internationales, la question de l'accès sécurisé va d'ores et déjà au-delà de la dimension nationale. Des notions d'accès transnational apparaissent. Sans préjuger de la pertinence du groupe de travail, elle estime donc que ce sujet devra être traité. Sa première demande de modification se révèle plutôt formelle. Elle propose de déplacer la question de la tarification plus loin dans le texte pour ne pas rompre le développement sur la visibilité de l'offre, l'accès normalisé et la dispersion des efforts de détenteurs de sources, des notions plutôt liées aux données administratives sur lesquelles les opérateurs pourraient mettre en place des dispositifs particuliers. Quant aux conditions de tarification, Roxane SILBERMAN précise qu'elle a légèrement allégé la question de l'explicitation des conditions de tarification. Une information est bien donnée mais elle reste peu lisible, prévoyant un tarif de base et des éléments qui s'y rajoutent. Les chercheurs éprouvent de fait des difficultés à évaluer d'emblée ce qu'ils devront *in fine* payer. Il convient par ailleurs de souligner l'impact de cette tarification sur les utilisateurs qui ne sont pas tous placés dans la même situation, notamment lorsqu'ils relèvent de petits laboratoires où les crédits de fonctionnement s'avèrent quasi-inexistants. Aujourd'hui, les doctorants accèdent gratuitement aux données mais cette situation changera dès la mise en place du conseil scientifique du CASD, le 8 février prochain. Ce conseil scientifique sera désormais chargé de sélectionner parmi les demandes des doctorants seulement dix projets pour lesquels l'accès aux données sera gratuit, les autres, très nombreux, devant payer les données qui les intéressent. Enfin, le niveau d'indemnisation s'élève sur de nombreux fichiers et l'on observe dans tous les pays une baisse de la demande sur les fichiers scientifiques anonymisés et une montée très forte sur les accès sécurisés. Cette tendance devrait s'accroître et pourrait conduire à établir un accès payant pour tous.

**Jean-Pierre DUPORT** remarque qu'il faudra quand même que quelqu'un paie *in fine*, les services de recherche ou le service de la statistique publique.

**Pierre AUDIBERT**, évoquant l'amendement sur le rattachement du CASD au GENES, souligne que l'accès aux données est assuré de la même façon pour tous les laboratoires de recherche, quels qu'ils soient. Il propose donc de ne pas retenir cette partie de l'amendement. Il signale par ailleurs que compte tenu de la difficulté du sujet, l'Insee devrait vraisemblablement demander le lancement d'une mission de son inspection générale pour dresser un état des lieux de la façon dont l'accès aux informations individuelles des différents fichiers est assuré, en fonction de la nature de ces fichiers. Cet état des lieux servira de base pour avancer sur un problème très vaste et difficile. Il propose dès lors d'attendre que cette mission ait pu rendre ses premières conclusions avant d'envisager la création d'un groupe de travail. La tarification, enfin, se révèle tout à fait transparente puisque les conditions de tarification du CASD sont publiées sur le site du Cnis. Il propose cependant, pour éviter tout doute, d'ajouter à l'avis la phrase suivante : « *il demande également que les conditions de tarification soient mieux explicitées et que l'impact de cette tarification pour les utilisateurs fasse l'objet d'un suivi avec l'objectif d'assurer une égalité d'accès aux données* ».

**Jean-Pierre DUPORT** doute que le groupe de travail souhaité mobilise beaucoup de membres du bureau et constitue la meilleure méthode. Il soutient en revanche le lancement d'une mission de l'inspection générale de l'Insee pour l'examen du dispositif de diffusion des données individuelles et estime que le bureau du Cnis devrait dès lors être tenu informé des conclusions de cette mission. Il propose donc d'ajouter la phrase suivante : « *Il demande que son bureau soit tenu informé des conclusions de la mission de l'inspection générale sur le dispositif de diffusion des données individuelles qui va être lancée prochainement* ». Il s'enquiert de l'avis des membres sur ces propositions.

**Denis DURAND** souhaite maintenir son amendement en faveur de la constitution d'un groupe de travail même s'il approuve la création d'une mission de l'inspection générale de l'Insee et rappelle à cet égard que le Cnis avait déjà procédé ainsi sur un autre sujet, relatif à la mesure du pouvoir d'achat et des niveaux de vie, avec le lancement d'une mission de l'inspection générale de l'Insee avant la création d'un groupe de travail.

*L'amendement de Denis DURAND est rejeté.*

**Pierre-Yves GEOFFARD** propose de modifier l'amendement comme suit « *il demande également que les conditions de tarification soient mieux explicitées et que l'impact de cette tarification pour les utilisateurs fasse l'objet d'un suivi en veillant à assurer l'égalité d'accès aux données* ».

*L'amendement de Roxane SILBERMAN tel que modifié en séance est adopté.*

*L'amendement de Jean-Pierre DUPORT présenté en séance est adopté.*

*Les avis n°5 à 9 n'appellent pas de commentaire.*

**Jean-Pierre DUPORT** signale qu'un amendement a été présenté par Denis DURAND sur l'avis n°10 et lui passe la parole.

**Denis DURAND** précise que les syndicalistes du service public observent tous la multiplication des statuts divers et des contrats plus ou moins précaires dans les effectifs des différents services publics, qu'ils relèvent de la fonction publique d'Etat ou d'entreprises publiques. Son amendement n'a donc pour but que d'attirer l'attention du système de la statistique publique sur l'importance du sujet.

**Christine GONZALEZ-DEMICHEL** confirme que le sujet constitue une préoccupation essentielle des services statistiques concernés qui travaillent sur les trois versants de la fonction publique et rappelle que le service a déjà pris l'engagement devant les partenaires sociaux et les employeurs publics, en 2011, de publier tous les ans un tableau de bord de l'emploi public par statut d'emploi et par type d'emploi, avec une mesure des statuts harmonisée et homogène dans les trois versants de la fonction publique. Une première version de ce tableau de bord devrait pouvoir être publiée en 2013. Elle remarque par ailleurs que l'augmentation des contrats de droit privé dans la fonction publique notamment de l'Etat provient essentiellement de l'intégration d'un certain nombre d'employeurs qui comptaient des salariés de droit privé, en particulier chez Pôle emploi.

**Jean-Pierre DUPORT** note que la question de Denis DURAND se trouve relativement bien couverte par l'avis n°6 de la Commission emploi, notamment son 2<sup>ème</sup> alinéa qui indique : « *Il suivra avec attention les travaux permettant d'approfondir l'analyse de certains aspects des emplois et rémunérations au sein de la fonction publique : diplôme et qualification, régimes indemnitaires, catégorie d'emplois et de statuts (CDD, CDI, non-titulaires...), niveau hiérarchique..., par ministère (y compris déconcentré), types d'établissement ou de collectivité territoriale* ». Il estime donc qu'il conviendrait d'éviter un doublon avec les inconvénients qu'une telle situation présente.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** partage cet avis.

**Denis DURAND** reconnaît que cet avis comble son souhait.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère à Denis DURAND de retirer son amendement, qui vient en doublon de l'avis précité.

**Denis DURAND** se rallie à cette proposition.

*L'amendement à l'avis n°10 est retiré.*

*L'avis n°11 n'appelle pas de commentaire.*

**Jean-Pierre DUPORT** signale que Denis DURAND a introduit un amendement à l'avis n°12 et lui passe la parole.

**Denis DURAND** rappelle que le suivi des parcours scolaires peut faire naître des débats sociaux relativement intenses et estime utile d'affirmer très fortement la préoccupation du Cnis non seulement de garantir la confidentialité des données mais aussi d'écartier tout risque d'utilisation inappropriée des données disponibles.

**Roxane SILBERMAN** note qu'il s'agit de deux sujets différents. Il convient de garantir la confidentialité des données individuelles mais cela ne doit pas écarter pas la possibilité de les utiliser. Il s'agit uniquement de contrer le risque de porter atteinte à un individu précis et non d'interdire toute utilisation statistique. Elle rejette donc la notion de stigmatisation qui peut conduire à interdire toute production statistique.

**Jean-Pierre DUPORT** approuve cette dernière remarque et s'il reconnaît que le Cnis est attaché à la confidentialité des données, il s'oppose personnellement à ce qu'un avis du Cnis mentionne des risques de stigmatisation.

**Pierre-Yves GEOFFARD** remarque que cette question avait fait consensus au sein de la commission service public. Les craintes légitimes ont pu être écartées par le rappel et la précision du statut, du rôle et de l'usage de l'identifiant. Point n'est donc besoin, selon lui, de rouvrir le débat.

**Denis DURAND** maintient son amendement.

*L'amendement à l'avis n°12 est rejeté.*

**Jean-Claude GUERY**, évoquant l'avis n°13, remarque qu'il conviendra de revisiter le sujet suivant les résultats du vote de la loi bancaire, qui va tracer une ligne de partage entre les activités bancaires sans doute différente de celle tracée entre la banque de détail et la banque d'investissement.

**Jean-Pierre DUPORT** en convient et invite Monsieur CAPELLE-BLANCARD, le Président de la commission et Monsieur FOURNIER à en prendre bonne note.

*L'avis n°14 n'appelle pas de commentaire.*

**Jean-Pierre DUPORT** signale qu'un amendement a été déposé sur l'avis n°15 par Alain CHOUGUIAT.

**Alain CHOUGUIAT** souligne que cet avis constitue une avancée pour les artisans. Dans le cadre du rapprochement du Répertoire national des métiers géré par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et du Répertoire des entreprises de l'Insee, il conviendrait toutefois de préciser « *le secteur de l'artisanat* » et d'ajouter dans les utilisateurs « *les représentants professionnels du secteur* ».

**Jean-Pierre DUPORT** ne s'oppose pas au premier amendement et propose d'inverser l'expression en indiquant « *l'artisanat et les artisans* ». En revanche, il se dit hostile à la seconde précision car les professionnels du secteur sont forcément compris dans les utilisateurs.

**Alain CHOUGUIAT** accepte de retirer le second amendement.

*Le premier amendement d'Alain CHOUGUIAT est approuvé.*

*Le second amendement d'Alain CHOUGUIAT est retiré.*

*Les avis suivants n'appellent pas de commentaire.*

*Les avis des commissions n'appellent pas non plus de commentaire. L'avis sur les programmes statistiques 2013 est approuvé.*

*La séance est levée à 12 heures 40.*

---

## ANNEXE

### **Contribution cgt-Force Ouvrière à l'Assemblée Générale (AG)**

#### **du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)**

**du jeudi 24 Janvier 2013 à Bercy**

La cgt-Force Ouvrière accorde une attention toute particulière à l'Assemblée Générale du CNIS car cette réunion plénière annuelle constitue un temps fort dans l'activité de l'appareil statistique français :

- tant en amont, dans la définition des programmes et dans leur élaboration prenant en compte dans la mesure du possible les attentes et les besoins des usagers
- qu'en aval, dans la diffusion des informations et des analyses recueillies.

En effet, cette Assemblée Générale doit permettre d'examiner minutieusement les nouveaux projets dans le prolongement des travaux menés par les différentes Commissions du CNIS et dans la perspective de l'élaboration du programme à moyen-terme.

Pour la cgt-Force Ouvrière, s'il importe que le Conseil national de l'information statistique sache prendre en considération les enjeux comme il a pu le faire dans le passé, il convient de s'assurer que ce Conseil constitue un espace déterminant dans l'environnement de l'appareillage statistique publique et qu'il puisse mener à bien en toute indépendance l'ensemble de ses missions en offrant un éclairage aux débats. Dans ce cadre, le CNIS joue et peut jouer un rôle important dans la crédibilité des données et des conditions de réalisation de ces dernières.

FORCE OUVRIERE est particulièrement attentive à ce que l'appareil statistique public ne puisse être détournée de son objet et de ses missions et dévoile ainsi une image la plus fidèle de la réalité économique et sociale. Dans toute démocratie, il importe de livrer les outils nécessaires aux acteurs pour apprécier les situations et c'est en ce sens que la cgt-Force Ouvrière tient particulièrement à ce que ce service public doté des effectifs et des moyens en adéquation avec ses missions, conserve son indépendance et ne puisse être d'une quelconque manière instrumentalisé tant dans la mesure de l'évolution des prix que de l'emploi.

Pour la cgt-Force ouvrière, il est déterminant que nombre d'indicateurs utilisés demeure accessibles et disponibles à l'instar de la mesure de l'évolution du salaire médian.

Pour la cgt-Force ouvrière, il est indispensable que l'appareil statistique persévère dans le souci de développer les outils, les enquêtes sur l'ensemble du territoire, y compris dans les collectivités d'Outre-mer.

Si le programme et les avis 2013 du CNIS participe à répondre partiellement à nombre de préoccupations de la cgt-Force Ouvrière, elle se félicite de constater que le CNIS est conscient de la nécessité de perfectionner les outils de l'appareil statistique public. L'élaboration du programme à moyen-terme du CNIS sera l'occasion d'inscrire dans le temps des évolutions synonymes d'améliorations. Et, sans préjuger des discussions des prochains mois, FORCE OUVRIERE entend prendre toute sa place, fidèle aux valeurs républicaines et démocratiques, pour que le CNIS puisse encore mieux jouer son rôle dans la gouvernance de l'appareil statistique.

